



---

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels****Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 55/2018\***

*Communication présentée par* : M. C.

*Victime(s) présumée(s)* : L'auteure, sa fille et ses neveux mineurs à charge

*État partie* : Espagne

*Date de la communication* : 17 septembre 2018

*Objet* : Expulsion d'un logement pour occupation illégale

*Questions de fond* : Droit à un logement convenable

*Article(s) du Pacte* : 11 (par. 1)

1. Le 17 septembre 2018, l'auteure, agissant en son nom propre et au nom de sa fille mineure et de ses neveux mineurs à charge, a soumis une communication au Comité. Le 20 septembre 2018, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion de l'auteure, de sa fille et de ses neveux tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après avoir véritablement consulté l'auteure.

2. Réuni le 22 février 2021, le Comité, ayant constaté que l'auteure n'avait pas répondu à ses multiples demandes de commentaires, a considéré qu'elle s'était désintéressée de la communication. Il a donc décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 55/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-neuvième session (15 février-5 mars 2021).

